

COMMUNE DE BEAUSSAULT.

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2024

Le Maire ouvre la séance à 20h10. Deux membres sont absents excusés : Christophe MOUQUET donne pouvoir à Bruno RENIER et Félix VANDER BRIGGHE donne pouvoir à Mickaël LEJEUNE. Un membre est absent : Nathalie LEGRAND. Le quorum est cependant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Bruno RENIER est désigné comme secrétaire de séance.

1. Approbation procès-verbal réunion du 08 mars 2024.

Le procès-verbal de la précédente séance (08/03/2024) est approuvé à l'unanimité

2. Subvention aux associations (délibération 15/2024)

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'allouer les subventions suivantes :

ACPG-CATM 76 Haute-Béthune = 150€

Coopérative scolaire = 300€

Ecole de musique de Forges = 50€.

Comité d'animation de Grattennoix = 300€

Comité des fêtes de Beaussault = 300€

Concernant la participation au feu d'artifice du 13 juillet, le Conseil Municipal en discute et décide de rester cette année à 400€ pour chaque comité, ce qui porte la subvention du Comité d'Animation de Grattennoix et la subvention du Comité des fêtes de Beaussault à 700€ chacune

- Aucune autre demande n'a été reçue.

3. Vote des taux d'imposition (délibération 16/2024)

Après en avoir débattu, le Conseil décide d'appliquer une augmentation de 2% à chaque taxe, ce qui porte les taux à :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 36.17%

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 28.20%

Cotisation Foncière des Entreprises : 20.90%

Taxe Habitation : 13.30%

4. Choix de contribution SIRS de Forges-les-Eaux (délibération 17/2024)

Le Conseil Municipal décide de continuer de fiscaliser sa contribution au syndicat de transport de Forges-les-Eaux dans sa totalité pour l'année 2024.

5. Modifications statutaires SIRS de Forges-les-Eaux (délibération 18/2024)

Le SIRS de Forges-les-Eaux a fait parvenir une délibération relative aux propositions de modifications statutaires du syndicat.

Les modifications des statuts portent sur :

- le changement de trésorerie (Trésorerie de Forges-les-Eaux vers SGC de Neufchâtel-en-Bray)
- le changement autorité organisatrice (Département par Région)

Le Conseil Municipal accepte ces nouveaux statuts à l'unanimité.

6. Projet SDE76 pour 2025

Le Conseil Municipal souhaite attendre la réponse du SIRS de Forges-les-Eaux pour le déplacement de l'arrêt de car des Parquets avant de décider des projets 2025, en effet si le déplacement de cet arrêt est accepté, le Conseil Municipal demandera un lampadaire à ce nouvel arrêt.

7. Questions diverses donnant lieu à délibération

L'informaticien de la commune propose un contrat d'assistance pour dépannage urgent au lieu d'une facturation à l'intervention qui est plus onéreuse. Le devis de la société AB Micro est accepté à l'unanimité pour un montant de 432€ TTC. Le Conseil accepte également le devis pour un onduleur d'un montant de 251€ TTC. (Délibération 19/2024)

. Suite à des dégradations de dalles de plafond lors de locations de la salle polyvalente, le Conseil Municipal décide d'ajouter le remboursement de ces dalles à l'état des lieux de sortie de la salle pour un montant de 10€ par dalle (Délibération 20/2024)

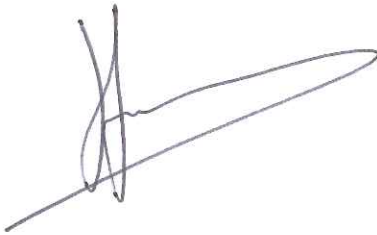
8. Questions et informations diverses

- . Lors de l'Assemblée Générale des ACPG-CATM de la Haute-Béthune, le Président a informé qu'il était dommage de faire tous les sites de chaque commune à chaque manifestation : 08 mai (stèle de Grattennoix + monument aux morts) et 11 novembre (monument aux morts + cimetière). Le Conseil Municipal souhaite continuer de faire tous les sites pour honorer le devoir de mémoire.
- . Concernant le Permis de Construire de la LCJ D'Hont : La commune de Nesle-Hodeng ne veut pas modifier sa carte communale non plus. Mais suite à l'appel de M. Jumel, le Sous-Préfet a convoqué les deux Maires fin mai.
- . Les fossés à Toupray débordent, il faudrait les curer une nouvelle fois. Un drain est bouché à l'entrée en venant de Beaussault => il faut aller le déboucher.
- . Concernant le curage des fossés et des saignées de toutes les routes communales, la commune attend un second devis.
- . Un arbre penche de plus en plus sur la RD35 à l'entrée de Toupray. Une LRAR a été envoyée aux propriétaires riverains. Un délai d'un mois leur a été donné pour entreprendre des démarches de sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne posant de question, la séance est levée à 22h00

PV arrêté à la séance du 15/04/2024

Le Maire,
Laurent FOURNIER



Le secrétaire de séance,
Bruno RENIER

